



Programme d'intégration cantonal II (2018-2021) – Canton de Genève

I. Introduction

La mise en œuvre du premier programme d'intégration cantonal (PIC I) dans le canton de Genève a permis des avancées importantes dans les domaines de l'intégration spécifique et de la lutte contre les discriminations.

Les attentes de l'ensemble des partenaires étaient légitimement élevées en raison du caractère exhaustif des 83 mesures développées dans le PIC I. Au fur et à mesure du déploiement de ce programme, le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du domaine, a progressivement amélioré la gestion des mesures prévues ainsi que les impératifs de communication relatives à ce programme ambitieux. Durant ces quatre premières années, il a fallu développer des actions et projets concrets, lisibles et efficaces dans l'ensemble des thématiques du PIC et travailler à la structuration des dispositifs ayant trait à l'ensemble des thématiques.

Le PIC I représente plus de 800 projets, 300 partenaires associatifs, institutionnels et communaux, des dizaines de milliers de personnes touchées par ces projets, des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes et novateurs, de nouvelles collaborations institutionnelles, etc.

Au-delà des chiffres qui concernent l'intégration spécifique et donc le contenu du PIC, c'est l'ensemble des communes genevoises, des départements de l'Etat, des institutions paraétatiques et des associations qui œuvrent de manière continue dans le domaine de l'intégration.

Le PIC II a été pensé et construit sur les bases et les acquis de l'expérience du PIC I. Il contient moins de mesures pour plus d'efficacité opérationnelle et un meilleur pilotage d'une matrice particulièrement complexe.

Les principales innovations proposées dans le projet de PIC II sont par exemple :

- l'intensification des partenariats avec les communes dans l'ensemble des thématiques du PIC;
- l'amélioration de l'information destinée aux nouveaux arrivants avec un courrier immédiat de bienvenue et le développement de permanences d'information;
- l'introduction d'un passeport d'intégration;
- le développement d'un dispositif d'encouragement à la participation politique;
- Le développement de projet d'accompagnement à la parentalité pour les familles les plus vulnérables;
- Le ciblage des actions de prévention des discriminations pour les catégories les plus concernées;
- L'intensification des collaborations avec les partenaires sociaux dans le domaine de l'employabilité.

II. Enseignements essentiels du PIC 2014-2017 et perspectives du PIC 2018-2021

1) visibilité de l'intégration

La visibilité de l'action d'intégration a été nettement améliorée à travers le PIC I. Dans ce domaine, le canton de Genève a déployé des efforts importants en faveur de la visibilité du PIC en créant un logo spécifique, en faisant œuvre de pédagogie, par l'intermédiaire du Conseiller d'Etat en charge de la politique migratoire, notamment dans les médias, ou encore en multipliant les canaux de communication sur internet et à travers les réseaux sociaux.

En outre, plusieurs campagnes de sensibilisation de grande ampleur ont permis de visibiliser l'action de l'intégration (par exemple la campagne "J'ai 8 ans, je vote dans ma commune", les Semaines contre le racisme, les "Cours au parc", etc.). Par ailleurs, durant cette première phase du PIC I, ce sont plus de 250'000 documents d'information qui ont été diffusés, contribuant ainsi à la communication de l'action d'intégration. Il convient d'ajouter aussi une très forte présence dans les médias grâce à un portage politique fort de la part du Magistrat en charge du dossier de la migration.

2) consolidation

Ce deuxième cycle permettra de consolider les dispositifs qui ont été développés entre 2014 et 2017. La complexité de l'action publique en matière d'intégration nécessite des actions à long terme pour un ancrage durable. L'ensemble des mesures proposées dans ce PIC II ont été pensées dans le but de consolider les dispositifs en cours. Les fragilités identifiées lors de la mise en œuvre du PIC I ont permis de faire des ajustements, notamment en consolidant de manière importante les mesures et en redéfinissant plus clairement les périmètres d'action pour chacune d'entre elles.

3) coopération structures ordinaires

La coopération avec les structures ordinaires est un des enjeux principaux du PIC II. Un chemin important a été accompli durant le PIC I, mais il reste encore beaucoup à faire pour consolider davantage les collaborations actuelles et développer des nouvelles synergies. Le PIC I a permis une visibilité de l'action d'intégration spécifique et a crédibilisé les démarches entreprises par le BIE avec les services concernés de l'OCPM notamment dans le domaine des naturalisations. En effet, les réussites les plus parlantes sont la refonte complète du processus cantonal des naturalisations en collaboration avec le Secteur naturalisations de l'OCPM, ainsi que les projets communs avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC). Cette dimension du PIC reste une priorité pour ce deuxième cycle à venir.

4) Rôle et contribution des structures ordinaires - petite enfance

Dans le canton de Genève, le domaine de la petite enfance est de la responsabilité des communes qui investissent de manière très importante pour développer une offre de grande qualité et adaptée aux besoins. Il s'agit d'un domaine très bien structuré et très normé dans lequel les acteurs collaborent de manière exemplaire. Le PIC I constitue un outil d'innovation en faveur de ce domaine notamment à travers la mise en œuvre de mesures ayant trait à la thématique "préscolaire" où de nombreux projets ont été développés avec succès sans pour autant se substituer aux espaces de vie enfantine. C'est donc un domaine où la dynamique entre la structure ordinaire et le PIC est particulièrement saine et constructive.

5) Rôle et contribution des structures ordinaires - école

Les collaborations avec le DIP se sont développées tout au long du PIC I. De nombreux projets ont été réalisés conjointement et en parfaite collaboration. Il s'agit d'un point de satisfaction de ce premier cycle. Ces collaborations se sont matérialisées durant ces quatre dernières années dans les domaines de la lutte contre les discriminations et l'intégration sociale notamment. Il n'y a pas eu de reports de charge et le PIC a été considéré comme un outil fort utile pour les spécialistes du DIP. Nous allons continuer dans cette voie durant la mise en œuvre du PIC II.

6) Rôle et contribution des communes

Les communes sont des acteurs de premier plan dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Ces partenariats sont parmi les principaux objectifs du PIC II. Les collaborations avec les communes ont connu une nette accélération lors de la mise en œuvre du PIC I. Les principales communes du canton ont développé de nombreuses mesures dans le cadre du PIC I, ceci en partenariat étroit avec le BIE. Elles sont par ailleurs actives dans plusieurs groupes de pilotage des domaines du PIC. Il conviendra de développer encore l'ensemble de ces partenariats qui pourraient

conduire à la création de postes de délégués municipaux à l'intégration. Pour le PIC II, un groupe de suivi "communes" du PIC sera mis en place à l'image du groupe de suivi des associations instauré dans la même logique.

7) Rôle d'autres acteurs dans l'encouragement de l'intégration

Dans le canton de Genève, ce sont plus de 300 acteurs institutionnels, associatifs et communaux qui déploient des mesures d'intégration dans le cadre et hors du PIC. L'ensemble de ces acteurs figure clairement dans le PIC I. De fait, il ne nous semble pas opportun d'en établir une nouvelle fois la liste. Les collaborations avec les acteurs de l'intégration se sont très nettement intensifiées dans le cadre du PIC I, ceci apparaît clairement à travers le nombre de projets financés, les activités du groupe de suivi des associations et le nombre de demandes de partenariats. Le PIC est un cadre d'action pour l'intégration spécifique qui complète l'ensemble du travail effectué par les acteurs institutionnels, associatifs et communaux.

8) Pilotage politique et stratégique du PIC; description de la structure de mise en œuvre prévue dans le canton

Le pilotage politique du PIC est assuré par Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie (DSE). A plusieurs reprises, le Conseil d'Etat *in corpore* a été sollicité pour prendre des décisions concernant ce programme. Ce fonctionnement sera reconduit dans le cadre du PIC II. Par ailleurs, les deux principes fondamentaux de la gouvernance du PIC sont la transparence et la collaboration. De nombreux groupes de suivi ont été institués dans les différents domaines du PIC. Un groupe de suivi composé d'une délégation des principaux acteurs associatifs a régulièrement tenu séance depuis 2015. Cette gouvernance par groupes de pilotage et par thématique sera reconduite dans le cadre du PIC II. Par ailleurs, un groupe de pilotage des mesures d'intégration au niveau des communes sera institué.

9) Rôle de la coordination en matière d'asile et collaboration avec le service pour les questions d'intégration

Voir sous rubrique employabilité.

10) Ressources financières pour la mise en œuvre du PIC 2018-2021; indiquer les contributions cantonales et communales

Voir grille en annexe.

11) Principales bases légales fédérales et cantonales

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

Loi (fédérale) sur l'asile (LAsi)

Ordonnance (fédérale) sur l'intégration des étrangers (OIE)

Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE)

Loi (cantonale) sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001 (LIEtr) A 2 55

Règlement d'application de la loi (cantonale) sur l'intégration des étrangers du 12 septembre 2001 (RIEtr) A 2 55.01

III. Mise en contexte des activités du PIC I, objectifs et mesures du PIC II par thématique

1. PRIMO-INFORMATION

Durant la mise en œuvre du PIC I, la thématique intitulée "accueil et primo information" a constitué un domaine où de nombreux projets ont vu le jour. Les trois catégories qui ont été les plus investies par le BIE et ses partenaires sont la

production d'outils d'information (voir les détails dans la partie CONSEIL), la coordination des acteurs de la primo-information et le développement de projets et d'espaces d'accueil et d'information. La majorité des objectifs du PIC I ont été atteints.

Coordination avec les acteurs

La création du Réseau d'accueil genevois (RAG) a été un élément très structurant par rapport aux objectifs posés dans le PIC I s'agissant de la coordination entre acteurs. Après une longue période d'identification des acteurs et des pratiques en matière d'accueil et d'information, le réseau d'accueil a été officiellement lancé en juin 2016. L'intérêt majeur de ce nouvel outil réside dans le fait qu'il constitue une interface associations-communes-institutions. Il permet d'assurer un suivi étroit et d'instaurer un partenariat efficace avec l'ensemble des acteurs communaux et associatifs impliqués dans l'accueil et l'information des étrangers à Genève.

Projets et espaces d'accueil

Durant le PIC I, plusieurs permanences d'accueil ont été développées à travers des partenaires associatifs. Lors de la journée de lancement du RAG, il est clairement ressorti que les espaces d'accueil et d'information sont des éléments clé et nécessaires pour un dispositif d'accueil de qualité. Aussi, une nouvelle permanence a été mise sur pied à l'OCPM. Elle permet d'informer et d'orienter différents publics. La coordination de ces espaces d'accueil et d'information a lieu à travers le RAG et devra encore s'intensifier lors de la mise en œuvre du PIC II.

Par ailleurs, de nombreux projets d'accueil ont été conduits par les communes et les acteurs associatifs durant la période du PIC I. Le domaine de l'accueil et de la primo-information s'est considérablement développé dans le canton à travers notamment des cérémonies de bienvenue dans les communes et des projets spécifiques pour des populations précarisées.

Le PIC II devra permettre de renforcer ce développement de projets spécifiques et surtout de consolider davantage la coordination entre les différents acteurs, notamment au travers du RAG.

Programmes d'accueil communaux

Les communes constituent le premier échelon institutionnel et social avec lequel les populations étrangères établissent les contacts sur le terrain. Aussi, il est primordial que l'accueil au niveau communal puisse se faire dans de bonnes conditions, car ce dernier conditionne la suite du processus d'intégration et l'ancrage citoyen des nouveaux arrivés. De nombreuses communes ont déjà développé des actions en ce sens et l'objectif du PIC II sera de les accompagner pour que ces actions soient ancrées du point de vue institutionnel. En capitalisant sur les expériences du PIC I, il est parfaitement envisageable que plusieurs communes genevoises soient en mesure de relever ces défis, ceci en partenariat étroit avec le BIE et l'ensemble des acteurs associatifs de l'accueil et de la primo-information dans le canton de Genève.

Contrat d'accueil

La mise en œuvre du Contrat d'accueil n'a pas été pleinement satisfaisante dans le cadre du PIC I. Elle sera améliorée notamment dans sa dimension logistique et en matière de communication. Le Contrat d'accueil sera la pièce maîtresse du courrier de bienvenue qui sera envoyé suite au dépôt de la demande de séjour. Par ailleurs, il sera valorisé et utilisé dans de nombreux projets ayant trait au domaine de l'intégration sociale et de l'apprentissage de la langue.

Objectifs fédéraux

Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration

Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates

Objectifs cantonaux et mesures

Les collectivités publiques souhaitent la bienvenue aux personnes migrantes nouvellement arrivées

Mesure 1.1 Envoyer rapidement après le dépôt d'une demande de séjour un courrier personnalisé comprenant le Contrat d'accueil, une lettre de bienvenue et diverses brochures d'information

Mesure 1.2 Développer et cofinancer des programmes d'accueil en partenariat avec les communes

Les personnes migrantes sont informées sur le fonctionnement des institutions en Suisse/GE, orientées vers les services spécifiques en fonction de leurs besoins/devoirs et conseillées sur les offres d'intégration disponibles.

Mesure 1.3 Développer un dispositif de diffusion des outils d'information et l'accueil

Mesures 1.4 Développer et financer des projets innovants en matière d'accueil et de primo-information

Les différents dispositifs d'accueil sont coordonnés et les principaux partenaires travaillent en synergie

Mesure 1.5 Coordonner et développer le RAG regroupant les principales associations et communes actives dans les domaines de l'accueil et de la primo-information

2. CONSEIL

Le PIC I a considérablement évolué la thématique "Conseil" dans des champs variés et d'atteindre la majorité des objectifs fixés dans ce premier document cadre.

Information et conseil aux personnes migrantes

Entre 2014 et 2017, les outils de primo-information du BIE ont été améliorés du point de vue du contenu et de la forme, rattachés à une doctrine cohérente s'inspirant de celle du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), harmonisés visuellement et développés pour répondre au mieux aux besoins de leur public-cible. Sur ce point le bilan du PIC I compte entre autres :

- deux nouvelles brochures et dépliants ("Translation, traducción, traduzione, tradução – services de traduction et d'interprétariat pour personnes migrantes nouvellement arrivées", "Lieux d'accueil, de socialisation et d'intégration pour parents et enfants en âge scolaire (0 à 4 ans)");
- une brochure qui a fait l'objet d'une refonte complète ("L'emploi à Genève, un guide pratique");
- trois brochures et dépliants mis à jour "La Santé à Genève, un guide pratique", "Consultations et permanences juridiques pour personnes migrantes dans le canton de Genève", "Conseil conjugal, médiation familiale, thérapie de famille, conseil parental pour familles migrantes"
- un site internet externe répertoriant les cours de français et les cours de langue et culture d'origine proposés par des organismes à but non lucratif ("Langues et intégration")
- un didacticiel de primo-information en ligne pour les personnes migrantes nouvellement arrivées : "Bienvenue à Genève".

A cela s'ajoutent deux publications qui sortent du périmètre de la primo-information au sens strict, car elles concernent des stades ultérieurs du parcours d'intégration.

- "Devenir Suisse-sse – Naturalisation, mode d'emploi", et "Permis C mode d'emploi"

Le didacticiel en ligne "Bienvenue à Genève" existe pour l'instant seulement en langue française mais une nouvelle brochure "Bienvenue à Genève" qui reprendra les informations essentielles du didacticiel sera disponible en 4 autres langues principales au cours du printemps-été 2017 en version électronique et imprimée.

Les publications disponibles uniquement en français ont été conçues de manière à limiter les contenus texte non factuels et restreindre les difficultés de compréhension pour les primo-arrivants non francophones. Le BIE considère cette solution comme un compromis d'équilibre entre la volonté d'accessibilité, la volonté d'encourager l'apprentissage du français et les moyens financiers et humains disponibles.

La diffusion de ces publications a par ailleurs nettement augmenté (20'000 documents diffusés en 2014 – 55'000 documents diffusés en 2016). Cette évolution significative s'explique par une meilleure communication autour des outils d'information et par un dialogue intensif avec l'ensemble des partenaires de terrain.

Formations pour les fonctionnaires dans le domaine liés à la diversité culturelle

Pendant la période du PIC I, des démarches ont été entreprises de concert avec l'Office du Personnel de l'Etat de Genève (OPE) afin d'instaurer des collaborations et de conceptualiser plusieurs mesures de formations ou sensibilisations à l'égard du personnel de l'Etat, notamment les journées d'accueil des nouveaux collaborateurs, les formations sur catalogue et les formations-diagnostics. Ces collaborations et travaux continueront sur la période du PIC II.

En ce qui concerne la sensibilisation des nouveaux collaborateurs de l'administration cantonale, le BIE intervient depuis 2015 quatre fois par année à travers des journées d'accueil (impliquant 60 -100 personnes à la fois) afin de sensibiliser autour des questions de diversité et d'anti-discrimination. Cette mesure continuera à être développée pour le PIC II, et il est notamment souhaitable d'instaurer des séances pour les collaborateurs particulièrement concernés par les questions en lien avec la migration et la diversité.

Pour ce qui est des formations-diagnostics, deux services de l'OCPM ont participé à cette démarche entre 2015 et 2017. Il s'agit d'abord de poser un diagnostic sur les réalités vécues par les collaborateurs de services en lien direct avec des populations migrantes. Ces analyses, faites dans des ateliers d'intervision, servent ensuite à bien cibler les mesures adéquates à mettre en œuvre en matière de diversité et de non-discrimination. Pour le PIC II, il s'agit d'élargir cette

méthodologie à d'autres services et départements de l'Etat sous impulsion de l'OPE.

En parallèle aux mesures d'analyses-diagnostic, l'offre dans le catalogue de formation de l'OPE doit être adaptée. Un groupe de travail a été créé à cette fin par l'OPE afin de définir les besoins, les thématiques et les modalités de telles formations. Pour la période du PIC II, il s'agit d'offrir au personnel de l'Etat des formations modulables qui abordent des thématiques actuelles en lien avec la migration ainsi que des questions relatives à la diversité culturelle et la non-discrimination. Aussi, il y a lieu de développer des approches pédagogiques mettant en lien les différents types de préjugés, discriminations et violences (sexisme, homophobie, etc.) dans une perspective transversale permettant une prise en compte des discriminations multiples, des points communs/différences entre les divers mécanismes qui sont en jeu ainsi que de l'articulation entre les différents types de préjugés, discriminations et violences.

Développement du BIE comme un centre d'expertise et de conseil

Le BIE a développé son service de conseil, d'accompagnement et d'expertise dans toutes les 8 thématiques du PIC. Les collaborations avec les autres structures ordinaires ont pu être intensifiées, notamment avec les services concernés de l'OCPM, du DIP, de l'OPE), de la Fondation pour l'animation socio-culturelle, ainsi que l'Hospice Général (HG), les communes et la Ville de Genève. Le BIE a intégré les différents réseaux ou groupes de travail thématiques notamment autour des questions de discriminations, d'employabilité, de cours de langues, de primo-information, d'encouragement préscolaire, etc... Ces mesures ont prouvé leur utilité et seront développées et élargies pour le PIC II. A la fin du PIC I, nous sommes en mesure d'affirmer que le BIE a trouvé son positionnement comme centre de compétences. Un des indicateurs est le nombre de demandes reçues pour intervenir dans des lieux de formations (Université, HES), le nombre de demandes concernant des recherches ou des demandes d'information. Le nombre de sollicitations n'a cessé de croître et dépasse maintenant les frontières cantonales.

Information à la population genevoise sur les questions de migration et d'intégration

La présence publique du BIE à travers des campagnes d'information, des événements ponctuels ou périodiques qu'il organise, à travers le soutien financier donné à des partenaires externes pour des actions d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques, joue un rôle important dans l'évolution de l'opinion publique sur les questions migratoires. Cette action d'ensemble informe la population, apporte des contenus factuels dans des débats publics souvent pris au piège du manque d'information, incite les citoyens à se méfier des stéréotypes et des discours partiels et partiels, apporte des éclairages objectifs et joue un rôle de contenant aux discours discriminatoires qui continuent à faire peser des risques objectifs sur l'action d'intégration.

Cet effort doit être poursuivi, visibilisé et renforcé par une utilisation intensive et coordonnée des outils digitaux (réseaux sociaux et internet). Le BIE s'est déjà engagé dans cette voie par la création de profils Facebook et Twitter qui ont une forte audience et permettent de relayer très largement les actualités générales sur l'intégration et les migrations, mais aussi les projets, les réalisations et les actions mis en œuvre. Le BIE constate les effets cumulatifs bénéfiques de cette dynamique engendrée par l'adjonction des réseaux sociaux aux supports d'information et de communication employés jusqu'ici.

Objectifs fédéraux

Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale

Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques

La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration

Objectifs cantonaux et mesures

Les personnes migrantes obtiennent des informations sur l'offre d'intégration dans différents points d'informations dans le canton.

Mesure 2.1 Compléter le catalogue des outils d'information pour les personnes migrantes nouvellement arrivées et les diffuser

Mesure 2.2 Développer une permanence d'accueil et d'information au sein de l'OCPM

Des formations dans le domaine de la diversité culturelle et l'anti-discrimination sont mises en place et promues

Mesure 2.3

Collaborer avec les collectivités publiques et parapubliques afin de mettre en place une offre de formations destinées au personnel administratif de l'Etat et des communes dans le domaine de la diversité culturelle et de la prévention du racisme et des discriminations et intégrer la thématique, dans les journées d'accueil, des nouveaux collaborateurs au niveau étatique et communal

Les structures ordinaires et organismes privés ont accès à un service d'expertise et d'accompagnement pour toute question liée à l'intégration et la migration

Mesure 2.4 Développer le service d'expertise, d'accompagnement et de conseil du BIE dans tous les domaines touchant à l'intégration et à la migration et Poursuivre et établir des collaborations transversales avec différents services de l'administration publique et participer aux divers réseaux et groupes de travail thématiques

Mesure 2.5 Pérenniser et actualiser le dispositif genevois des naturalisations et sa commission (OCPM-BIE-association Camarada et le Centre de la Roseraie) pour accompagner les personnes vulnérables

Mesure 2.6 Mandater des recherches afin de renforcer les connaissances dans le domaine de l'intégration et contribuer au pilotage de l'action du BIE

La population genevoise est informée sur les questions d'intégration et de migrations à Genève et en Suisse

Mesure 2.7 Diffuser des informations factuelles sur la réalité des migrations dans le canton de Genève et sur l'action cantonale d'intégration par l'organisation d'événements publics, ainsi que par l'utilisation coordonnée des outils digitaux animés et/ou modérés par le BIE

3. PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

Points forts PIC I 2014-2017 et perspectives

En ce qui concerne la thématique de la protection contre la discrimination, on peut dire, de manière globale, que les cinq objectifs cantonaux fixés pour le PIC I seront atteints fin 2017, et, avec eux, les deux objectifs stratégiques du SEM concernant le domaine concerné, sachant que plusieurs objectifs cantonaux du PIC I étaient constitués par des étapes préliminaires de projets à mener à plus long terme.

1) Soutien aux victimes du racisme

L'objectif stratégique du SEM "Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés" est atteint pour le canton de Genève, par le biais du Centre Ecoute contre le racisme

Ce centre a été réalisé, à Genève, de manière assez unique si l'on considère les autres expériences réalisées dans les cantons suisses. C'est le premier canton romand qui a choisi d'externaliser les services d'écoute, d'aide, de soutien, de conseil et de défense aux victimes de racisme, les autres cantons ou communes ayant choisi de prendre à leur charge de tels services. Le Centre est bien connu du public, ceci par le biais de campagnes régulières : flyers, site Internet, publications sur les écrans dans les transports publics, etc...

2) Prévention du racisme

L'objectif stratégique du SEM "Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination" a été réalisé par le biais d'objectifs cantonaux allant de la sensibilisation initiale des nouveaux fonctionnaires à l'information de la population genevoise en passant par un dispositif de soutien aux enseignants pour la prévention des discriminations.

En plus des projets de prévention du racisme ou de sensibilisation à la diversité qui s'étendent sur toute l'année, la Semaine contre le racisme constitue un temps fort de la thématique. Les associations et les communes tiennent beaucoup à cette semaine, car elle permet de réunir un grand nombre d'organismes et d'acteurs autour de projets communs, ou, au moins, au sein d'un même programme. Les thèmes de cette Semaine contre le racisme ont passé de celui de la diversité culturelle (2012-2013) à des sujets davantage focalisés sur la prévention du racisme à proprement parler, comme l'interdiction de discrimination garantie par la Constitution et l'art 261 bis du CPS, la prévention du racisme dans les écoles (2015), le racisme anti-réfugiés (2016) et les discriminations racistes dans le monde du travail (2017).

Ces dernières années, le BIE a également tenté de se rapprocher des associations et des experts spécialisés dans la lutte contre les discriminations de certaines composantes de la population : Musulman-e-s, Noir-e-s, Roms, réfugié-e-s, etc. Cette focalisation va se poursuivre encore suite aux chiffres produits par le Centre Ecoute contre le racisme et d'autres associations.

A noter de manière plus spécifique le fait que l'objectif cantonal visant à prévenir les préjugés et discriminations auprès des jeunes a débouché sur l'attribution d'un mandat, par l'Etat de Genève à la Haute école de travail social (HETS), qui, après une phase d'étude de l'existant, va élaborer un concept d'intervention afin de prévenir les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences (ceci également dans le sens de la prévention, à l'école, des phénomènes de radicalisation). Idéalement, ce poste devrait être intégré aux structures ordinaires (DIP) par la suite.

Durant la période de l'implémentation du PIC I et des différents projets qui ont été menés dans le domaine des formations ou sensibilisations à la diversité et la non-discrimination, il a été constaté l'existence d'un pool d'experts très limité dans ce domaine. Plusieurs institutions et experts indépendants font également le constat ainsi que d'un besoin d'assurer la relève.

Pour le PIC II, il est donc question de mettre en place des formations de multiplicateurs et de formateurs dans les domaines de la diversité culturelle et de la non-discrimination. Le Service de lutte contre le racisme (SLR) est également intéressé par cette démarche.

3) Constats permettant la redéfinition des objectifs

La concrétisation des mesures susmentionnées durant la période du PIC I 2014-2017 a permis de dresser plusieurs constats dans l'évolution de la thématique "Protection contre la discrimination" .

- La prévention des discriminations devrait se focaliser en priorité sur les groupes les plus discriminés, soit ceux ayant le plus fait appel au Centre Ecoute contre le racisme (Noirs et Musulmans), ceux qui sont l'objet d'attaques sur l'Internet (Juifs, ainsi que les précédents), ou ceux qui font l'objet de préjugés, mais moins rapportés (Roms), etc... ;
- Les mesures adoptées ne devraient plus être généralistes ou vagues, mais adaptées aux publics-cibles; en effet, les stéréotypes, mécanismes et situations diffèrent beaucoup selon les cas : racisme anti-noir, antisémitisme, racisme antimusulman ou anti-arabe, xénophobie anti-balkanique ou préjugés antifrONTALIERS ou anti-requérants d'asile;
- La prévention des discriminations devrait, parfois, également, dans certaines circonstances (cf. écoles), s'étendre à d'autres motifs (par exemple liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le sexe et la situation de handicap), ceci pour montrer leurs liens et stimuler une solidarité entre toutes les composantes de la population;
- La prévention des discriminations devrait également se focaliser sur les situations de discrimination les plus fréquentes, et notamment celles rapportées au Centre Ecoute contre le racisme (administrations, monde du travail, etc...) ;
- La prévention des discriminations la plus efficace concerne celle qui s'exerce dans le cadre scolaire, car elle concerne un public qui est à la fois captif et qui est souvent le plus réceptif aux messages de sensibilisation ou de prévention;
- La prévention des discriminations devrait s'appuyer davantage d'une part sur l'expérience et le vécu des populations concernées (associations et individus) et, d'autre part, sur l'expertise de chercheurs/euses et universitaires spécialisé-e-s dans le champ du racisme;
- La prévention des discriminations devrait impliquer davantage de "multiplicateurs".

Objectifs fédéraux

Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informées et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination

Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa "race" peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés

Objectifs cantonaux et mesures

Les collaborateurs des structures ordinaires et du tissu institutionnel et associatif ainsi que la population ont accès à des informations et des conseils sur des questions de racisme et de protection contre la discrimination.

Mesure 3.1 Mettre en place un dispositif général d'information concernant les différentes formes de racisme et discriminations

Mesure 3.2 Collaborer avec les structures ordinaires afin de mettre en place des offres de formation spécifiques destinées au personnel de l'Etat dans le domaine de la prévention du racisme et des discriminations (voir sous conseil)

Mesure 3.3 Mettre en place et développer des pools d'expert-e-s et de formateurs concernant les questions de diversité culturelle ainsi que les différents types de racisme et de discriminations

Mesure 3.4 Financer des projets de prévention concernant les discriminations, y compris dans le monde du travail

L'Etat dispose d'un dispositif visant à prévenir les préjugés et violences sociales et à promouvoir les diversités auprès des jeunes et dans l'enseignement public

Mesure 3.5 Elaborer, puis mettre en œuvre un concept d'intervention scolaire permettant de consolider et de développer la prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations et violences basés sur l'appartenance ethnique, la religion et

d'autres motifs (sexe, orientation sexuelle, identité de genre, situation de handicap, etc...), avec une prise en compte de leur articulation, ceci dans le cadre de l'enseignement public.

L'Etat dispose d'un dispositif de veille et de prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations, violences et conflits basés sur l'appartenance ethnique, la religion et l'appartenance à divers groupes

Mesure 3.6 Mettre en place et renforcer des réseaux/platformes de consultation liés aux situations ou types de racisme et de discriminations les plus fréquents

Le centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est optimisé et pérennisé

Mesure 3.7 Financer un centre d'écoute contre le racisme et évaluer annuellement les prestations du centre en fonction de critères qualités établis

4. LANGUE ET FORMATION

Le PIC I a permis de poursuivre et d'intensifier l'action publique dans le domaine du français à but d'intégration dans la lignée de ce qui avait été fait dans le cadre des "Point forts 1" et ce dans plusieurs champs de la thématique "Langue et formation". La majorité des objectifs ont été atteints et l'ensemble de la thématique a connu des améliorations tant du point de vue du dispositif de financement que concernant l'émergence de nouveaux projets ou encore avec des développements positifs concernant la formation de base en général.

Financements des projets de français à but d'intégration

Chaque année, une quarantaine de projets voit le jour dans le cadre de la thématique "Langue et formation" – des projets qui permettent l'accès et le soutien à l'apprentissage de la langue française. Dans ce cadre, ce ne sont pas moins de 10'000 personnes qui bénéficient d'une offre de français à but d'intégration dans le cadre du PIC I. Le PIC I ne couvre évidemment pas l'ensemble de l'offre genevoise qui est beaucoup plus importante et concerne nettement plus de personnes, mais elle se veut complémentaire.

Les projets financés dans le cadre de la politique d'intégration spécifique, et ce depuis un certain nombre d'années, sont constitués par des offres de cours encourageant un processus préalable d'apprentissage et de formation (alphabétisation, cours s'adressant aux personnes en situation d'illettrisme, processus consistant à "apprendre à apprendre", etc.), qui facilite par la suite l'accès à un deuxième type de cours, consistant à apprendre le français, organisés selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) . Le troisième type de cours, plus informel, met l'accent sur la conversation et la communication afin de favoriser la mise en pratique orale du français avec un accent porté sur l'information concernant la vie quotidienne et l'environnement social genevois et suisse.

Un travail de cartographie et d'analyse des projets financés a été effectué et il sera pleinement utilisé lors de la future évaluation des besoins qui sera effectuée dans le cadre du PIC II. Les critères de financements devront évoluer pour

correspondre au plus près aux besoins. Cette démarche de clarification sera opérée avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. L'accompagnement de l'implémentation du programme fédéral *fide* sera aussi un défi du PIC II de même que l'implémentation d'un dispositif de primo-information au sein de l'ensemble des cours financés.

Développement de nouveaux projets de français à but d'intégration

L'emblématique projet "Cours au parc" illustre parfaitement la volonté du BIE de répondre aux besoins de la population en matière de cours de langue, ceci de manière innovante, efficace et en injectant dans les projets de formation des éléments des autres thématique du PIC, notamment la primo-information ou encore le développement préscolaire.

Les "Cours au parc" sont un projet complet nous permettant d'informer les participant-e-s sur de nombreux sujets nécessaires au processus d'intégration, et l'encadrement pédagogique des enfants de 0 à 4 ans et de 4 à 15 ans permet le développement de nombreuses compétences (pas seulement langagières), puisque des liens se tissent entre les participant-e-s. Il s'agit d'un projet que nous considérons comme modèle.

Plusieurs projets sont en cours de développement, notamment concernant des espaces de conversation dans les bibliothèques de la Ville de Genève, un projet d'accessibilité à une institution muséale et un dispositif de cours de français dans les communes pour l'accueil et l'intégration des nouveaux habitant-e-s allophones.

Cette dynamique continuera durant le PIC II et les nouveaux projets devront impérativement correspondre aux besoins identifiés et être reproductibles.

Développement du dispositif de formation de base

Les actions menées dans le cadre du PIC I dans le domaine de la formation de base sont un véritable motif de satisfaction. Un projet pilote impliquant l'OFPC et le collectif genevois pour la formation de base des adultes (C9)¹ est en cours de développement et a d'ores et déjà montré des résultats très prometteurs. Ce projet s'articule autour de positionnements et d'un suivi dans les processus menant à une qualification reconnue. Cette voie de la formalisation de l'acquisition des compétences de base doit être poursuivie et intensifiée. Le partenariat très étroit avec l'OFPC sera la clé de voûte du PIC II concernant les enjeux de la formation de base.

Par ailleurs, un outil d'information regroupant l'ensemble des offres de formation de base sera mis en place et communiqué très largement. Cet outil répondra aux standards du Secrétariat d'état à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et sera porté conjointement par le BIE et l'OFPC dans le cadre d'une convention. Les collaborations avec le C9FBA seront aussi intensifiées et valorisées dans le cadre du dispositif qui sera mis en place.

Implémentation du système *fide*

Le système *fide* est un animent reconnu par les acteurs de la formation de base comme une "boîte à outils" très intéressante pour une pédagogie efficace du français à but d'intégration. Le BIE entend accompagner les différents centres de formation dans l'utilisation du système *fide*. Un accompagnement personnalisé sera proposé afin de s'adapter aux différentes pratiques professionnelles. Le BIE considère l'implantation du système *fide* comme indispensable dans certaines offres de cours afin de garantir un haut niveau de qualité. Cet objectif en lien avec l'implémentation du système *fide* démontre la volonté du BIE d'amener un dispositif d'offre de cours de français à maturité et compatible avec les standards fédéraux.

¹ Camarada, Université Ouvrière de Genève (UOG), Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Université populaire albanaise (UPA), la Roseaie, Réalise, Lire et Ecrire, Université populaire du canton de Genève (UPCGE)

Cours de langue d'origine

Durant la période du PIC I, un travail important a été effectué concernant cette thématique. Cette thématique a été mise en avant dans les médias et portée par les Magistrats en charge du DIP et du DSE. Un grand colloque a été organisé et un mandat de recherche confié à l'Université de Genève (UNIGE) a permis de revoir le dispositif et de permettre aux porteurs de projets associatifs d'améliorer de manière très significative la qualité des cours de langue et de culture d'origine. Le BIE a amené le dispositif dépendant de son périmètre à maturité. Aussi, pour le PIC II, il conviendra de maintenir le dispositif à un niveau de qualité élevée. Il n'y aura pas de développements majeurs dans le courant du PIC II, étant donné que la rénovation et le développement ont déjà été effectués dans le cadre du premier cycle.

Les points forts du PIC II concernant la thématique Langue et formation consisteront en une meilleure identification des besoins, une restructuration des financements, ainsi qu'un effort particulier sur le dispositif de formation de base et un meilleur suivi des parcours individuels.

Objectif fédéral

Les immigrés disposent d'offres appropriées leur permettant d'acquérir les connaissances d'une langue nationale nécessaire à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle.

Objectifs cantonaux et mesures

Un dispositif de cours de français à but d'intégration est développé

Mesure 4.1 Réaliser une évaluation des besoins en matière de cours de français à but d'intégration y compris professionnelle

Mesure 4.2 Implémenter progressivement le système *fide* dans le dispositif

Mesure 4.3 Financer des projets associatifs de cours de français à but d'intégration en fonction des besoins identifiés

Mesure 4.4 Mettre en place un groupe de suivi du dispositif

Mesure 4.5 Evaluer et adapter annuellement l'efficacité du dispositif selon des indicateurs de qualité établis

Mesure 4.6 Effectuer une veille active et diffuser les nouveaux savoirs notamment académiques auprès des partenaires du dispositif

Un dispositif d'information en matière de formation de base est développé

Mesure 4.7 Mettre en place un outil de promotion et d'information des formations de base

Mesure 4.8 Financer des projets dans le cadre du dispositif

Mesure 4.9 Mettre en place un groupe de suivi du dispositif

L'offre de cours de langue et de culture d'origine est adaptée au contexte

Mesure 4.10 Optimiser l'offre des cours de langue et de culture d'origine et assurer la coordination des associations financées

5. ENFANCE

Pendant les premières années de vie, les apprentissages moteurs, cognitifs, sociaux et langagiers permettent aux habilités fondamentales utiles et indispensables aux futurs adultes de se mettre en place. La qualité des stimulations pendant cette période est un facteur prédictif important de la réussite sociale, économique et personnelle à l'âge adulte. Les recherches actuelles montrent l'important retour sur investissement des soutiens ayant pour bénéficiaires les enfants en âge préscolaire.

Ces recherches s'accordent à démontrer que la fréquentation d'un lieu extra-familial est un des meilleurs facteurs de réduction des inégalités socio-économiques et culturelles. Les bénéfices sont les plus durables et les plus probants quand cette fréquentation a lieu au minimum à mi-temps.

Le PIC I a permis d'exemplifier des bonnes pratiques (accueil post périnatal par une sage-femme, cours de français-maternité, écoles de mamans, développement des accueils dans les centres d'hébergement familiaux pour requérants d'asile, collaborations avec les instituts de formation et formations continues des professionnels, accueils parents-enfants, développement de *petits:pas*, mise en place de réseaux de collaborations) et d'ainsi réfléchir aux conditions à mettre en place lors du PIC II pour qu'un véritable système inclusif puisse émerger.

Parmi les différents constats effectués, nous sommes en mesure d'affirmer que les projets ciblant la formation continue des professionnels et la participation parentale amènent une réelle plus-value pour l'épanouissement des enfants.

Par ailleurs, la collaboration avec les institutions en charge de la formation (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UNIGE, HETS) a été un gage de la qualité de l'accompagnement des professionnels.

Les conditions mises en place pour une participation active des parents sont apparues comme un enjeu essentiel au développement harmonieux de l'enfant et à l'intégration des familles.

Le préalable à la participation des familles aux activités proposées est une information adaptée, un accompagnement personnalisé et une collaboration entre tous les acteurs du terrain permettant à terme une plus grande autonomie et meilleure intégration de ce public-cible. Il s'agit de développer des outils d'information, de dépistage et d'orientation pour accompagner les parents au développement en pleine santé tant physique que psychique de leurs enfants.

Forts de ces constats, les objectifs du PIC II se déclinent en mesures, permettant un accompagnement de qualité des parents et des professionnels dès la conception de l'enfant et jusqu'à son entrée à l'école obligatoire.

Afin de concrétiser ces objectifs, l'accent sera mis d'une part sur la qualité des prestations proposées et d'autre part sur de projets d'accompagnement aux transitions (arrivée d'un enfant, déménagement, entrée dans une structure de la petite enfance, entrée à l'école obligatoire, etc.).

Objectif fédéral

Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance et l'enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Objectifs cantonaux et mesures

L'offre de prestations intra- et extra-familiales dans le domaine de la petite enfance est renforcée afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, en particulier allophones.

Mesure 5.1 Développer des lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire

Mesure 5.2 Encourager les activités permettant aux enfants de développer leur potentiel dans les domaines sociaux, moteurs, cognitifs et langagiers afin de leur permettre de grandir en pleine santé

Mesure 5.3 Encourager les activités permettant de développer une forme de coéducation et en particulier renforcer les compétences parentales lors des moments de transition (ex. : période périnatale, déménagement, début de l'école obligatoire, etc.)

Pour les domaines touchant à la santé, à l'éducation et à l'intégration, la qualité de l'information permettant l'accessibilité aux prestations en lien avec la petite enfance à destination des familles notamment allophones, socialement défavorisées et/ou isolées est renforcée.

Mesure 5.4 Produire des outils d'information adaptés aux familles allophones et potentiellement en difficulté face à de la documentation écrite.

Mesure 5.5 Développer un réseau pertinent de conseil et/ou d'accompagnement accessible aux familles allophones défavorisées

Le réseau de collaboration entre les acteurs institutionnels et associatifs est renforcé.

Mesure 5.6 Développer des groupes de travail transversaux ou spécifiques

Mesure 5.7 Faciliter la circulation des informations concernant les ressources et les compétences disponibles

Mesure 5.8 Développer la collaboration lors des transitions entre les diverses offres institutionnelles et/ou associatives

La formation des adultes professionnels dans le domaine de la petite enfance et des encadrants occasionnels est renforcée dans les domaines concernant l'inclusion des familles allophones, isolées et/ou socialement défavorisées.

Mesure 5.9 Développer l'offre de formation continue des professionnels dans les domaines spécifiques à l'intégration des enfants et des familles dans une dynamique d'équité

Les projets concernant les enfants et adolescent-e-s sont destinés à renforcer leur intégration ainsi que celle de leurs familles.

Mesure 5.10 Soutenir des projets d'accompagnement aux enfants et adolescent-e-s lors de transitions ou pour leur permettre d'avoir accès à des prestations leur étant spécifiquement destinées afin de renforcer leur capacité d'intégration

6. EMPLOYABILITE

Durant le PIC I, la thématique de l'employabilité a mobilisé de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et communaux de la politique d'intégration. La formation, la validation des acquis, la reconnaissance des diplômes, les barrières administratives, l'inclusion des partenaires sociaux dans l'ensemble des démarches ont été autant des défis qui ont occupé l'ensemble des acteurs des domaines de l'asile, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Durant le PIC I, un travail important a été effectué pour simplifier les démarches administratives pour les personnes du domaine de l'asile dans le cadre de l'accès au marché du travail. Des projets pilotes ont également été lancés en complémentarité avec les dispositifs existants, ceci afin d'explorer des nouvelles voies en associant étroitement les partenaires sociaux. Par ailleurs, un travail d'information a été effectué auprès de plusieurs publics-cibles, notamment auprès des personnes du domaine de l'asile. Dans la perspective du PIC II, une réorganisation du cadre de l'employabilité est proposée et structurée autour des points forts suivants

Clarification des périmètres d'action

Afin de gagner en efficience, il semble primordial de clarifier les périmètres d'action notamment dans le domaine de l'asile. De fait, dans ledit domaine, l'acteur principal s'agissant de l'intégration professionnelle sera l'Hospice général, déjà en charge de cette population dans les domaines de l'hébergement et de l'entretien. L'action de l'HG dans les domaines de l'apprentissage de la langue, la formation et l'insertion sera financée et évaluée dans le cadre d'une convention ad hoc. Les mesures mises en œuvre par l'ensemble des partenaires suivront s'inscriront en parfaite complémentarité avec les nouveaux programmes fédéraux (notamment le projet de préapprentissage). L'accent sera mis sur la langue, formation et l'entrée sur le premier marché de l'emploi. L'ensemble des acteurs notamment des milieux économiques seront fortement sollicités et associés.

Le BIE se concentrera sur des domaines comme l'information aux partenaires sociaux ou encore sur les aspects en lien avec la problématique des barrières administratives. Il exercera pleinement son rôle de centre de compétence et de pivot au cœur des politiques publiques en lien avec l'emploi et la formation.

Renforcement des partenariats

Les collaborations avec les partenaires sociaux et les communes seront considérablement renforcées dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures du domaine de l'employabilité pour l'ensemble des personnes étrangères (hors asile). L'enjeu principal de l'action du BIE et de ses partenaires dans le cadre du domaine de l'employabilité est à la fois la formation et l'accès au premier emploi aussi bien pour les personnes peu qualifiées, semi-qualifiées ou très qualifiées.

Information et suivi des parcours de formation et d'intégration

L'introduction d'un passeport d'intégration et de formation vise à améliorer le suivi des personnes et d'adapter au mieux les offres aux besoins. Il y a encore beaucoup trop de déperdition d'énergie et de financements dans des mesures inadéquates et actuellement le suivi des processus d'intégration est impossible. Cette mesure, qui est une priorité du PIC II, vise à améliorer la prise en charge des personnes dans leur processus d'intégration et de formation et à permettre aux professionnels en contact avec la population de faire adapté leurs pratiques et perceptions. Il s'agit d'une mesure ambitieuse, mais essentielle pour mettre les dispositifs de formation et d'intégration en cohérence.

Objectif fédéral

Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du post-obligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité

Objectifs cantonaux et mesures

Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires, nécessitant l'acquisition des connaissances et compétences préalables à l'insertion professionnelle, bénéficient d'une aide en formation et d'un accompagnement pour faciliter leur accès au marché de l'emploi

Mesure 6.1 Financer et évaluer annuellement la convention encadrant le dispositif (langue, formation et insertion) de l'Hospice général

Un dispositif spécifique d'encouragement à l'accès au marché de l'emploi pour les personnes migrantes est développé

Mesure 6.2 Valoriser et optimiser les processus de l'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de reconnaissance de diplômes

Mesure 6.3 Favoriser et soutenir la réalisation de bilans de compétence et de positionnement professionnel

Mesure 6.4 Développer des partenariats avec les communes genevoises notamment pour favoriser l'accès à un premier emploi

Mesure 6.5 Développer une convention avec l'OFPC

Mesure 6.6 Développer un groupe de suivi de la thématique avec les principaux acteurs

Mesure 6.7 Développer des projets spécifiques pour les personnes non-qualifiées, semi-qualifiées et hautement qualifiées

Mesure 6.8 Développer une coordination avec les partenaires sociaux pour développer une politique d'information

Un dispositif de suivi des parcours d'intégration est développé

Mesure 6.9 Mettre en place un passeport "formation et intégration"

7. INTERPRÉTARIAT COMMUNAUTAIRE ET MEDIATION INTERCULTURELLE

Tant sur le plan de l'optimisation administrative que sur celui de la formation des interprètes, les mesures prévues pour le PIC I ont toutes été mises en œuvre. Cependant, au printemps 2016, le dispositif cantonal a été bouleversé par l'apparition d'une entreprise privée offrant des services d'interprétariat professionnel moins coûteux que ceux du service d'interprétariat communautaire (SIC) de la Croix-Rouge Genevoise (CRG) grâce à une exploitation poussée des technologies digitales. Ce nouveau prestataire a intéressé les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) avec qui il a réussi à conclure un accord pour faire tester ses services d'interprétariat entre le printemps et l'automne 2016. La période test s'étant achevée à la satisfaction des HUG, cette nouvelle entreprise privée s'est présentée et a remporté un appel d'offres couvrant près de 60% de la demande d'interprétariat des HUG et portant sur plusieurs années de partenariat. Le 40 % restant est revenu au SIC de la CRG, partenaire traditionnel des HUG. Pour faire face, la CRG a été contrainte de s'adapter au fonctionnement de son concurrent et à opérer dans une logique d'entreprise. Ces mutations changent pourtant les bases mêmes des relations partenariales qui ont existé depuis 2008 avec le SEM et le BIE, le subventionnement public d'organismes de ce type n'étant pas envisageable quel que soit l'angle d'approche de l'activité. Le BIE n'a pas les moyens d'influer sur les orientations d'un dispositif cantonal d'interprétariat communautaire constitué par des prestataires concurrents fonctionnant dans une logique de marché. En même temps cette apparition de l'économie à but lucratif dans le domaine de l'interprétariat a mis en lumière les points faibles du dispositif précédent sans y apporter pour le moment de réponses satisfaisantes.

Les pistes d'amélioration de la qualité des prestations

Avec le soutien financier du PIC, la CRG a mis en place en 2013-14 un programme cantonal de formation et d'accompagnement de ses interprètes communautaires à la certification qui a donné des résultats. Le BIE constate cependant que les avancées de ces dernières années, dont le sens était fortement lié à l'ancienne configuration du dispositif (association partenaire à but non lucratif prestataire de services), sont menacées dans le nouveau système. Les interprètes communautaires sont dans les faits les employés de deux structures concurrentes poursuivant, par choix ou sous la pression de la logique concurrentielle, un but lucratif. Et les efforts consentis jusque-là pour améliorer le niveau de formation des interprètes CRG sont devenus un élément patrimonial "privé", un atout que la CRG peut faire valoir face son concurrent pour conquérir davantage de parts de marché.

Plusieurs autres mesures prévues dans le PIC I pour l'amélioration qualitative du dispositif, en particulier la production d'outils d'information pour les professionnels, la sensibilisation et la formation du personnel des institutions utilisatrices et la concertation des acteurs au sein d'un groupe de suivi du dispositif, se sont avérées non pertinentes ou non souhaitées par les acteurs de terrain, soit pour des raisons d'inadéquation avec les réalités institutionnelles, soit parce qu'elles viendraient doubler des ressources déjà existantes.

Cependant le maintien d'un programme de financement d'actions de sensibilisation, de formation ou de création d'outils d'information portées par les institutions utilisatrices d'interprètes communautaires et de médiatrices/médiateurs interculturel-le-s reste pertinent et nécessaire. En revanche le positionnement du BIE doit changer par rapport à celui des mesures prévues dans le cadre du PIC I : le BIE doit être plus en soutien à la demande des institutions utilisatrices qu'en preneur d'initiatives.

Amélioration de l'accessibilité

Pour l'essentiel, les organismes utilisateurs d'interprètes communautaires sont soit des institutions publiques ou parapubliques (comme le DIP, les HUG ou l'Hospice Général), soit des organismes de type associatif soutenus financièrement par des bailleurs de fonds publics (Confédération, Canton, communes). Dans les deux cas, c'est l'argent public qui finance les prestations d'interprétariat communautaire ou de médiation interculturelle, soit de manière implicite via les budgets institutionnels, soit de manière explicite via des subsides. Il apparaît donc clairement que la question de l'accessibilité reste primordiale dans l'élaboration des politiques de financement.

Depuis le printemps 2016 le BIE réfléchit à des solutions qui permettraient à terme une amélioration substantielle de l'accessibilité aux prestations d'interprétariat. Des consultations ont été menées avec INTERPRET en vue d'évaluer la pertinence des solutions envisagées et la possibilité de mettre sur pied un projet national.

Il s'agirait de procéder à une refonte complète du dispositif, de configurer différemment les positionnements des acteurs et leurs interactions, séparant les fonctions métier (formation, certification, supervision et assurance qualité) des fonctions purement administratives (mise en relation entre interprètes et institutions utilisatrices, réservation et suivi des demandes, validation et notation des interventions par les professionnels des institutions utilisatrices et facturation). Les fonctions administratives devraient être déléguées à une application informatique connectée, comme il en existe des exemples opérationnels convaincants pour l'interprétariat de conférences. Ainsi, la suppression des intermédiaires administratifs permettra un abaissement significatif du tarif horaire et une éventuelle revalorisation des rémunérations des interprètes. Enfin, moyennant un soutien financier public, les fonctions métier (formation, recrutement, supervision et assurance qualité) pourraient être confiées à des acteurs cantonaux idoines sous la supervision technique d'organismes fédéraux reconnus. Nous aboutirions ainsi à un dispositif largement autorégulé dans lequel la fonction des services responsables de l'intégration consisterait à garantir le socle de la qualité et de la fiabilité des prestations par l'intermédiaire d'un centre de compétences cantonal.

Ce projet, porté par INTERPRET, que le BIE souhaite mettre en œuvre dans le canton de Genève, est en cours de discussion au niveau fédéral et devrait être présenté courant 2017.

Dans le contexte budgétaire actuel, cette solution présente un potentiel intéressant. Son application nécessitera l'institution d'un centre de compétences cantonal chargé de la formation, de la supervision et du recrutement des interprètes communautaires.

Remboursement des frais d'interprétariat et de médiation interculturelle

La politique de financement du PIC II ramènera l'action du BIE dans le giron des priorités qu'il s'est données, à savoir les actions et les projets novateurs dans le domaine de l'accueil et la primo-information et se limitera aux prestations d'accompagnement et de prise en charge collective.

Les besoins sont immenses dans pratiquement tous les domaines de l'intégration et dépassent de loin les moyens affectés aux programmes cantonaux d'intégration. C'est pourquoi les prestations de prise en charge individuelle en particulier ne seront plus couvertes dans la politique de financement du PIC II.

Objectif fédéral

Lors de discussions complexes avec des immigrés (par ex. thèmes peu aisés, situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc.), les collaborateurs des structures ordinaires disposent d'une offre professionnelle dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle

Objectifs cantonaux et mesures

Une application digitale en ligne permettant d'organiser, de gérer et d'évaluer les interventions d'interprètes communautaires est testée et mise à la disposition des interprètes et des organismes utilisateurs

Mesure 7.1 Promouvoir l'application dans le réseau genevois

Des projets innovants dans les domaines de l'interprétariat communautaire et de la médiation culturelle sont financés

Mesure 7.2 Financer et accompagner des projets innovants dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle

8. VIVRE-ENSEMBLE

De nombreux projets associatifs, institutionnels et/ou communaux ont été co-construits et financés dans le domaine de l'intégration sociale lors de la mise en œuvre du PIC I. Ils ont permis d'instaurer une dynamique positive que le BIE et ses partenaires entendent poursuivre afin de favoriser l'amélioration des projets soutenus, l'émergence de nouveaux projets de qualité et augmenter la participation auxdits projets des populations migrante et genevoise, ceci dans afin de favoriser la cohésion sociale dans les quartiers, les communes et le canton de Genève.

Depuis 2016 et pour la première fois, le BIE a proposé à ses partenaires associatifs de participer à des formations à la gestion associative. Ces formations entendent fournir des outils pertinents pour le développement du fonctionnement des associations et la gestion de projets. Bien qu'ayant rempli leurs objectifs, ces formations ont démontré les besoins supplémentaires des partenaires associatifs en la matière. Par conséquent, le BIE entend renforcer son offre de formations dans le cadre du PIC II, notamment pour les structures associatives de petite taille.

Des projets spécifiques pour des groupes sociaux désavantagés en fonction de critères socio-économiques et/ou culturels sont financés dans le domaine de l'intégration sociale. Le BIE entend continuer à soutenir des projets pertinents pour lesdits groupes, ce non seulement en raison des besoins établis, mais également en fonction des besoins qui pourraient émerger. Pour ne citer qu'un exemple, les personnes âgées migrantes souffrent généralement d'isolement social, de difficultés économiques et souvent de préjugés culturels. Par conséquent, elles peuvent constituer un ou des public(s) spécifique(s) faisant l'objet de projets d'intégration sociale.

En matière de participation politique des résidents étrangers, le BIE a développé ses activités entre 2014 et 2016 afin d'améliorer quantitativement et qualitativement ladite participation. En effet, il s'est impliqué avec la campagne de sensibilisation "J'ai 8 ans" qui entendait informer et favoriser la participation politique des résidents étrangers ayant le droit de vote au niveau communal aux élections communales de 2015. En parallèle, le BIE a également, d'une part, mandaté le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (Université de Neuchâtel) afin de conduire une étude sur la participation des étrangers aux élections municipales de 2015. D'autre part, le BIE continue à soutenir des projets associatifs qui entendent favoriser la participation politique, tout comme la participation à la vie sociale, des résidents étrangers.

Ayant tiré les enseignements des résultats et des recommandations de l'étude mentionnée plus haut, ainsi que des informations provenant directement du terrain, le BIE intensifie ses efforts pour poursuivre l'objectif en matière d'intégration sociale qui consiste à favoriser la participation politique, sur un pied d'égalité, des résidents étrangers du canton de Genève. Il a mis en place et supervise un groupe de recherche-action issu de l'Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève (InCite).

Ce projet, qui a démarré le 1^{er} février 2017 et durera une année, a pour tâche de proposer un concept de projet novateur concernant les formes non conventionnelles de participation politique des résidents étrangers. Dans le cadre du PIC II, cette première phase arrivera à échéance et une phase de préparation à la mise en œuvre ainsi qu'une phase de mise en

œuvre à proprement parler auront lieu. A ce sujet, le BIE a souhaité qu'une commune suburbaine fasse office de commune pilote avant de capitaliser sur cette expérience pour tenter de la multiplier dans d'autres communes du canton.

De nombreux projets interculturels se déroulent chaque année dans le canton de Genève. Ceux-ci sont largement suivis par les populations migrantes. Toutefois, afin de favoriser les processus d'intégration dans le canton de Genève, il paraît aussi primordial de développer des projets qui impliquent directement et s'adressent principalement à la population genevoise.

Le BIE encourage les communes à mettre en place une structure répondante dans le domaine de l'intégration. Ceci s'est notamment traduit par leur adhésion au Réseau d'accueil genevois (voir domaine de la primo-information), par la désignation d'un répondant ou encore par la création d'une structure de coordination interservices (Meyrin et Genève). Nous devons relever que la Ville de Meyrin s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action communal dans le domaine de l'intégration (projet pilote en 2016). Pour ce faire, un chargé de projets a été embauché à la fin de l'année 2015. Devant l'excellence des résultats produits, ce projet a été reconduit. D'autres communes suburbaines genevoises se sont également engagées sur cette voie et le BIE entend poursuivre son soutien afin de développer les compétences en matière d'intégration dans les communes genevoises.

Description générale des objectifs stratégiques cantonaux (Programme d'intégration cantonal II)

Afin de développer des mesures de qualité dans le domaine de l'intégration sociale, le Programme d'intégration cantonal II (2018-2021) entend tirer les enseignements du PIC I et répondre aux besoins suivants de la population :

- une meilleure participation des personnes migrantes à la vie publique genevoise à travers le réseau des associations culturelles et sociopolitiques du canton ;
- un soutien renforcé aux associations et aux organismes publics engagés dans l'action intégrative ;

- un soutien aux projets qui impliquent la participation directe et/ou sont destinés à des personnes migrantes appartenant à des groupes sociaux désavantagés ;
- un soutien à l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers ;
- davantage de mesures visant à sensibiliser la population genevoise et à l'informer sur des thèmes liés à la migration et à l'évolution démographique et sociale du canton ;
- un soutien accru à la mise en œuvre de projets d'intégration sociale dans les communes comptant une forte proportion de personnes migrantes (en particulier les communes suburbaines).

Organisation prévue pour la mise en œuvre et collaborations avec les associations et les structures ordinaires

Dans le champ d'action couvert par l'objectif fédéral en matière d'intégration sociale, la réactivité est une valeur cardinale. En effet, les mesures doivent permettre de répondre par des projets concrets aux besoins des populations locales. Des besoins qui, par définition, peuvent perdurer dans le temps mais aussi être changeants. C'est pourquoi le BIE soutient et/ou collabore à de nombreux projets ponctuels qui vont d'une journée à une année au maximum.

Le BIE inscrit également son action dans la durée pour des projets qui visent des modifications structurelles en matière d'intégration sociale. Pour ne citer que deux projets, il convient, d'une part, de mettre en exergue le projet de soutien proposé pour le fonctionnement et la gestion de projets des structures associatives. D'autre part, citons le dispositif qui vise à développer un concept de projet novateur concernant les formes non conventionnelles de participation politique des résidents étrangers et à mettre en œuvre ce concept dans une, voire plusieurs, communes suburbaines du canton. Le détail de la mise en œuvre des mesures du PIC II sont disponibles dans la grille d'objectifs jointe à ce document.

Le champ d'action de l'intégration sociale est donc très vaste. C'est pourquoi le BIE détermine des priorités claires pour la participation à la vie sociale sur un pied d'égalité des personnes migrantes par le biais des mesures des Programmes

d'intégration cantonaux genevois. Ces mesures sont réalisées avec des partenaires divers qui collaborent directement avec le BIE, à savoir en particulier des acteurs associatifs et institutionnels genevois.

Objectif fédéral

Les immigrés participent à la vie sociale de leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile

Objectifs cantonaux et mesures

Renforcer la participation des migrants à la vie publique et associative

Mesure 8.1 Financer des projets d'intégration sociale menés par les associations et les communes

Mesure 8.2 Fournir des informations sur l'existence et le fonctionnement des réseaux associatifs et institutionnels genevois

Soutenir le développement des associations qui travaillent dans le domaine de l'intégration des migrants

Mesure 8.3 Fournir des outils pertinents pour le développement du fonctionnement des associations et la gestion de projets

Mesure 8.4 Financer des structures associatives en charge d'intégration sociale

Favoriser l'intégration de publics spécifiques.

Mesure 8.5 Soutenir des projets spécifiques pour des groupes sociaux désavantagés

Mesure 8.6 Soutenir des projets spécifiques dans le domaine "genre et migrations"

Mesure 8.7 Soutenir des projets spécifiques dans le domaine "jeunesse et migrations"

Favoriser l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers.

Mesure 8.8 Développer des collaborations entre les domaines académique, institutionnel et associatif, afin de faire émerger des projets de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers

Mesure 8.9 Soutenir et coordonner les actions des communes et des associations dans ce domaine

Sensibiliser et informer la population genevoise sur des thèmes liés à la migration

Mesure 8.10 Soutenir des projets interculturels ou qui visent à promouvoir la diversité de la population genevoise notamment dans les domaines des médias, de l'éducation et de l'emploi.
